

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL632

présenté par
M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 3

Substituer à l'alinéa 16 les quatre alinéas suivants :

« I *ter*. – Le code de la santé publique est ainsi modifié :

« 1° Les articles L. 3422-1 et L. 3422-2 sont abrogés ;

« 2° Aux articles L. 3823-3, L. 3833-2 et L. 3842-3, la référence : « L. 3422-1 » est remplacée par la référence : « L. 333-2 du code de la sécurité intérieure » ;

« 3° Au deuxième alinéa de l'article L. 3842-1, les mots : « L. 3422-1 et L. 3422-2 » sont remplacés par les mots : « L. 333-2 et L. 333-3 du code de la sécurité intérieure ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la suppression des articles L. 3422-1 et L. 3422-2 du code de la santé publique.